

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 133

présenté par  
M. Tardy  
-----**ARTICLE 4 TER**

Après la seconde occurrence du mot :

« articles »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un rappel des obligations du loueur est suffisante. Il n'est pas nécessaire ni souhaitable de rajouter une déclaration sur l'honneur.